Résumé des modifications sectorielles apportées à l'Entente nationale 2015-2020

Denis St-Hilaire - Paul St-Hilaire

Conseil des personnes déléguées du
Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR)

15 novembre 2016

LES GAINS

Les gains

1 - Nouveaux ratios au préscolaire (diminution de 1)

- 4 ans : diminution à 14 (moyenne) et 17 (maximum)
- 5 ans : diminution à 17 (moyenne) et 19 (maximum)

Les gains

2 - Nous ne perdons plus la 6e journée de maladie

- 6 journées de maladie
- Le solde est payé à la fin de chaque année scolaire
- Tout ce qui était dans la banque au 30 juin 2016 y demeure et sera utilisé selon les dispositions de l'Entente nationale 2015-2020 (clause 5-10.42)

Les gains

3 - Octroi de 400 nouveaux contrats à temps plein à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle

Les gains

4 - Projet pilote à la formation professionnelle concernant l'année de travail et la semaine régulière de travail

Les gains

5 - Nouvelle enveloppe budgétaire de 11,67 M$ par année pour soutenir les enseignantes et enseignants en lien avec la composition de la classe

Les gains

6 - Lettre d'engagement du gouvernement à investir 28 M$ par année dans 5 mesures probantes et innovantes afin de soutenir les enseignantes et enseignants affiliés à la FSE

Les gains

7 - Les enseignantes et enseignants seront consultés sur les modalités de développement et d'implantation d'un programme d'enseignement à distance

Les gains

8 - Élargissement de l’admissibilité au congé de préretraite

LES CONCESSIONS

Les concessions

1 - Lorsqu'une enseignante ou un enseignant n'est pas assigné pendant la pause ou la récréation des élèves, entre deux périodes de tâches assignées, il est automatiquement en travail de nature personnelle (TNP)

Attention, cette concession nous a permis d'utiliser la même période de TNP automatique comme durée minimale de TNP qu'il est permis de placer ailleurs à l'horaire

Les concessions

2 - La pondération à priori s’applique jusqu’à la première journée de classe des élèves

Les concessions

3 - Clarification de la reconnaissance d’une année d’expérience à 155 jours avec une exception pour les enseignantes et enseignants du secondaire

Les concessions

4 - Engagement et présentation de la démarche de développement professionnel

À SIGNALER

À signaler

1 - Réorganisation des congés en cas de décès

À signaler

2 - Reconduction des sommes destinées à la composition de la classe (16 M$) et à la libération des enseignantes et des enseignants pour les plans d'intervention (3 M$)

À signaler

3 - Mise à jour de la liste des écoles en milieu défavorisé

À signaler

4 - Possibilité de négocier un arrangement local sur la coupure de traitement en cas d’absence

À signaler

5 - Simplification de la procédure de signature des contrats d'engagement